

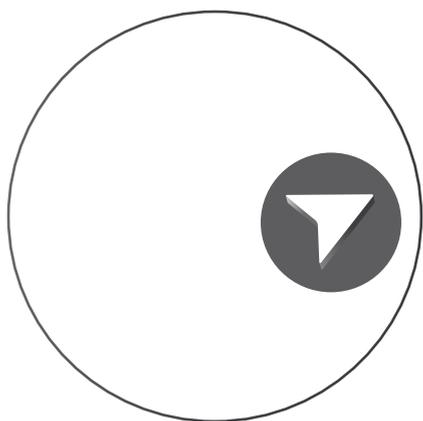
FICHE

CONSOMMATION

ÉCO-RESPONSABLE



CLIMAT PRATIC
L'outil de votre politique climat énergie



SOMMAIRE

- **FORMALISER L'ENGAGEMENT SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE**

Ligne 1 tableur / page 5

- **APPLIQUER UNE PROCÉDURE DE GESTION DES ACHATS ÉCO-RESPONSABLES**

Ligne 2 tableur / page 8

- **PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ÉCO-RESPONSABLES**

Ligne 3 tableur / page 11

- **CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE**

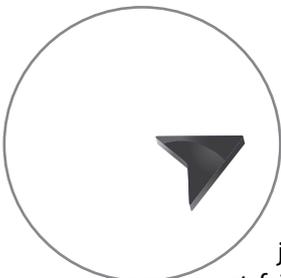
Ligne 4 tableur / page 13

- **ADAPTER LES MENUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Ligne 5 tableur / page 16



INTRODUCTION



Avec plus de 15 milliards d'euros d'achat de fournitures et de services, la commande publique des collectivités locales est un des leviers majeurs pour faire évoluer les entreprises et faire émerger un marché « du produit durable ».

Pour y parvenir, le Code des marchés publics oblige, par l'article 5, les acheteurs à intégrer des objectifs de développement durable dans l'expression de leurs besoins pour tout type d'achats.

En août 2010, l'étude publiée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) intitulée « CO₂ et activités économiques de la France Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution » indique que la prise en compte des importations et exportations françaises élève les émissions de la France à 9 tonnes de CO₂ par personne et par an, soit 33 % de plus que la quantité de CO₂ émise sur le territoire français. A noter que la publication du CGDD intègre uniquement les émissions de CO₂. Avec le même type de méthode et l'intégration de l'ensemble des GES du Protocole de Kyoto, le site www.carbonfootprintofnations.com évalue quant à lui les émissions de GES à 13,1 teqCO₂ par français et par an.

L'impact de la consommation de biens et services et de l'importation de ces derniers est donc d'une part extrêmement important et d'autre part largement sous-estimé par les méthodes « classiques » de bilans d'émissions de GES. Aussi est-il fondamental que vous preniez en compte ces émissions « cachées », même si elles ne sont pas apparentes dans le bilan des émissions de votre territoire. Vous pouvez agir sur votre propre consommation (achats publics) mais également sur les comportements des habitants.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

CO₂ et activités économiques de la France Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution, CGDD Etudes et documents n°27, août 2010 : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/publication/142/1087/co2-activites-economiques-france-tendances-1990-2007.html>

Exemplarité

> Portail de l'ADEME sur l'éco-responsabilité : <http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/>

> Guide méthodologique et outil de conduite de projet édité par l'ADEME sur l'administration éco-responsable : <http://www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr>

> Guide des collectivités éco-responsables de l'ADEME (CD ROM) : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=48323&p1=03&p2=06&ref=17597>

> Kit de communication interne « Clic/ADEME acteurs publics » sur l'éco-responsabilité. Ce DVD propose une série d'outils prêts à l'emploi (fiches techniques, posters, diaporamas...), un studio graphique vous permet de créer ou de personnaliser vos outils, une photothèque. Renseignements sur : <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?sort=-1&cid=96&m=3&id=61467&ref=&nocache=yes&p1=111>



Achats publics

> Portail national d'échange des collectivités sur la commande publique et le développement durable : <http://www.achatsresponsables.com/> et base de données : <http://www.achatsresponsables-bdd.com/>

> Partie « achats durables » du site Internet de l'ADEME : www.ademe.fr/eco-achats

> Passeport éco-produit : http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=B3FA128B B96ACDCCD6352E57A494F34A_tomcatlocal1309427136435.pdf
voir aussi : www.ecolabels.fr

> Lien vers les guides des acheteurs publics du Groupe d'Etude des Marchés : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/table.html

> Guide du MINEFI sur l'achat de produits éco-responsables : http://www.minefe.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/ecol_responsable/eco_responsable.htm

> Achat éco-responsable de papier : http://www.minefi.gouv.fr/fonds_documentaire/daj/guide/gpem/papier_eco-responsable/papier_eco-responsable.htm

> « Recourir au bois local dans la commande publique. Guide de recommandations » ETD, décembre 2010 : http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/content/download/30889/527370/version/6/file/noteEtdBoisCommandePublique.pdf



FORMALISER L'ENGAGEMENT SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE

L'achat public responsable entraîne un changement de pratique dans la politique d'achat public. Cela rend nécessaire la formalisation d'une telle démarche afin de fixer les orientations, les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser.

Démarrer

D

Identifiez un référent achats

Explication de l'action

Acheter durable nécessite de connaître le marché des fournitures « vertes ». Une formation spécifique et une analyse du marché local sont nécessaires. Ainsi est-il préférable d'identifier un agent référent sur ce sujet qui initiera la démarche.

Éléments de méthode

Il est important d'assurer un transfert de connaissances entre le référent et les autres acheteurs. Des actions de sensibilisation et de formations internes doivent être réalisées.

- fixer des priorités pour l'identification des meilleurs produits ou services « verts ».

Les agents responsables des achats publics devront être formés afin de disposer des connaissances juridiques, économiques et environnementales nécessaires pour pouvoir décider quand les clauses et critères environnementaux peuvent être introduits dans la procédure d'achat, s'ils sont déterminés de manière à obtenir le meilleur rapport qualité/prix et s'ils correspondent aux priorités du territoire en matière d'environnement.

Un appui de la hiérarchie est indispensable pour obtenir les moyens et les arbitrages nécessaires et enfin, favoriser une meilleure cohérence de l'action. Il faut noter que dans de nombreux cas, les élus portent peu d'attention aux cahiers des charges des marchés qui sont passés par la collectivité. Pourtant, il y a là une marge de manœuvre importante.

La sensibilisation peut s'effectuer par l'apport d'expertise extérieure et le témoignage d'autres collectivités.

La participation à des rencontres professionnelles sur le thème de l'éco-responsabilité permet la prise de conscience des élus.

Consolider

C

Sensibilisez les élus et services à l'achat public éco-responsable ; incitez-les à adopter une politique volontariste

Explication de l'action

Il est fondamental de sensibiliser les élus et services à l'importance de l'achat public éco-responsable et de former spécifiquement les services qui procéderont à l'achat.

Éléments de méthode

Mettre en œuvre une politique d'achats durables implique un minimum de planification stratégique, soit :

- organiser des formations appropriées pour les agents responsables des achats publics,
- faciliter l'accès à l'information scientifique, technique et environnementale,



EXEMPLES

L'ADEME organise tous les deux ans les rencontres des administrations et des collectivités éco-responsables. La lettre Ecoacteurs Ensemble (www.ecoacteurs.ademe.fr) revient régulièrement sur des exemples réalisés, d'achats durables dans les collectivités.



INDICATEURS

Nombre de réunions et de manifestations auxquelles les élus ont participé sur ce sujet.



Décoller

B

Votez une délibération pour la mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés publics précisant les priorités

Explication de l'action

Les démarches éco-responsables doivent s'intégrer dans les orientations générales de votre politique d'achat, traduites par l'adoption d'une délibération.

Éléments de méthode

On constate d'ailleurs que la mise en œuvre des clauses environnementales dans un marché public est facilitée par un engagement de nature politique qui résulte souvent d'une délibération exprimant cette volonté.

C'est également un levier d'action à destination des agents pour qu'ils puissent s'appuyer sur cette volonté politique afin de modifier les pratiques existantes.

Cette délibération doit comporter les grands axes en matière d'achat public éco-responsable. Une délibération spécifique aux achats publics éco-responsables est intéressante car elle permet de :

- mentionner des objectifs opérationnels ;
- préciser des objectifs quantifiés et mesurables (indicateurs de suivi) ;
- faire l'objet d'un travail participatif entre les différents services concernés ;
- constituer un référentiel, après son approbation par la hiérarchie.

La délibération ne doit pas être portée de manière trop générale. Il est préférable de cibler certaines actions afin de faciliter l'évaluation. Vous devez préciser dans cette délibération les moyens à engager et les indicateurs de suivi.



EXEMPLES

Les élus de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD) ont voté une délibération officialisant leur volonté politique de promouvoir les achats éco-responsables au sein de la collectivité, en référence au développement durable.



INDICATEURS

Délibération votée.

Devenir exemplaire

A

Adoptez par délibération un plan éco-responsable sur vos achats

Explication de l'action

Adoptez un plan concernant la commande publique durable. Ce plan favorise le changement des pratiques (suppression des véhicules de services, etc.).

Éléments de méthode

Ce plan de l'achat éco-responsable peut fixer des objectifs :

- intégrer les clauses environnementales et sociales pour l'ensemble des marchés de fournitures,
- intégrer pour tous les marchés de travaux la clause sociale d'insertion par l'activité économique,
- justifier du réel besoin de tout achat afin de réduire les commandes par une modification des usages...

Ce plan de l'achat éco-responsable peut s'intégrer dans un document plus large comprenant toutes les actions éco-responsables de la collectivité, c'est à dire les actions en « interne » (sur la mobilité, la gestion énergétique des bâtiments, etc.). Les comportements doivent être cohérents avec les critères intégrés aux achats (utilisation des produits...).

Vous devez identifier les marchés publics susceptibles de pouvoir adopter facilement des clauses environnementales et sociales. Ainsi est-il préférable de constituer des classes de produits homogènes où il existe un marché relativement fourni en références durables. En effet, le risque d'infructuosité ne doit pas être sous-estimé. C'est pourquoi, l'intégration de ces clauses doit être le fruit d'une réflexion prenant en compte une prospection sur la possibilité de sa mise en œuvre. Ainsi, par exemple, on constate que certains marchés se prêtent plus facilement à l'intégration d'objectifs de développement durable : les marchés de services portant sur l'entretien des espaces verts permettent à la fois le recours aux clauses d'insertion et aux techniques « d'entretien vert ».



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Un guide destiné aux administrations afin d'élaborer un plan éco-responsable de leurs actions et témoigner de leurs expériences : www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr



INDICATEURS

La part des achats ayant une clause de développement durable (critères environnementaux ou sociaux et environnementaux par rapport à une solution de base) au regard de l'ensemble des marchés publics réalisés.



APPLIQUER UNE PROCÉDURE DE GESTION DES ACHATS ÉCO-RESPONSABLES

L'achat public responsable nécessite de formaliser un certain nombre de procédures (recours aux clauses sociales et environnementales, etc.) et de les articuler avec les procédures d'achats que vous appliquez.

Démarrer

D

Commencez par un produit facile à substituer

Explication de l'action

La démarche d'achat éco-responsable nécessite de repenser l'ensemble de ses pratiques. C'est pourquoi, il est souhaitable de commencer sur quelques produits relativement faciles à substituer.

Éléments de méthode

Vous pourrez par exemple vous concentrer sur les produits de nettoyage ou sur le mobilier.

Pour le mobilier, vous pourrez retenir des meubles en bois issus de forêts certifiées ou écolabellisés.

Pour une réelle appropriation de la démarche par les services, il convient de ne pas commencer avec des objets ayant une forte valeur affective comme le papier ou la bureautique.

Le changement de produit peut en effet entraîner l'obligation d'un changement des pratiques professionnelles. Ceci oblige donc l'acheteur et l'utilisateur à définir le besoin et faire accepter la démarche éco-responsable.

Consolider

C

Recensez, avec les agents, les pratiques en matière d'achat et identifiez les améliorations

Explication de l'action

L'achat public éco-responsable ne peut être uniquement l'action des acheteurs mais doit intégrer l'ensemble de vos agents, ces derniers étant les utilisateurs finaux des produits commandés. Il est donc essentiel de

les associer et d'identifier avec eux les améliorations à apporter.

Éléments de méthode

Mettez en place un travail collectif et participatif avec les agents afin de recenser les pratiques existantes en matière d'achat public. Identifiez les améliorations et déterminez les besoins d'achat dans la perspective d'une réduction des consommations.

Décoller

B

Formalisez une procédure de gestion des achats éco-responsables et formez les agents à cette procédure

Explication de l'action

Afin d'assurer la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable pour l'ensemble de vos achats, vous pouvez formaliser votre engagement, adapter vos outils d'achat (fichier informatisé, bon de commandes, acte d'engagement) et former les agents à ces nouveaux dispositifs.

Éléments de méthode

Votre engagement peut être formalisé par un guide pratique.

Adaptez vos outils d'achat (fichier informatisé, bon de commandes, acte d'engagement) avec les points essentiels pour parvenir à un achat responsable.

Les procédures informatisées d'achat doivent être adaptées et prévoir une partie sur les obligations de la commande publique en matière de développement durable. A chaque étape (critères de sélection, mode d'exécution, etc.), un onglet doit rappeler à l'utilisateur d'intégrer cette dimension dans son achat.



Concernant la définition des critères d'évaluation, vous pouvez vous appuyer sur les critères des écolabels et normes environnementales. Une référence à une norme technique environnementale ou un écolabel doit toutefois être accompagnée de la mention « ou équivalent ». En effet, vous ne pouvez rejeter l'offre d'un candidat si la preuve est fournie que son produit ou service répond aux exigences formulées sans pour autant être labellisé.

Il est également nécessaire de mener des sessions de formation afin de faire vivre cet outil et d'optimiser son utilisation. En effet, il ne s'agit pas de transformer l'achat éco-responsable en procédure contraignante et extrêmement formalisée qui oublierait la dimension progressive de la démarche (l'amélioration continue).



EXEMPLES

La ville de Nantes a formé les agents à prendre en compte la dimension environnementale dans les achats à réaliser. Ceci favorise une meilleure définition des besoins et conduit à rationaliser et réduire les achats.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

L'ADEME a développé une grille permettant à la fois l'autodiagnostic et la structuration d'une démarche d'achats responsables. <http://www.ademe.fr/internet/achats-responsables/form.asp>

Le CNFPT propose des formations sur ces thématiques. www.cnfpt.fr

Plusieurs sites spécialisés évoquent la question de la formation des agents à l'achat public responsable :

http://www.achatsresponsables.com/index.php?nb_rec=23

La connaissance de l'offre de produits respectant l'environnement est essentielle : www.ecolabels.fr



INDICATEURS

Existence d'un outil pratique à destination des agents. Fréquence d'utilisation de l'outil et questionnaire de satisfaction qui permettrait également de mesurer le taux de recours à la démarche éco-responsable.

Pourcentage de marchés (en nombre) intégrant des critères environnementaux ou sociaux et environnementaux sur le nombre total de marchés notifiés.

Devenir exemplaire **A**

Passez au crible « climat-énergie » l'ensemble des achats publics

Explication de l'action

Après avoir développé l'outil et engagé la démarche sur quelques produits, analysez l'ensemble de vos achats au regard de leur impact sur l'environnement, de la possibilité d'intégrer des clauses sociales et de la réduction des consommations.

Éléments de méthode

L'achat public responsable doit (article 5 du Code des marchés publics) concerner l'ensemble des achats de la collectivité.

Vous devez réinterroger votre commande au regard de ces critères (environnementaux et sociaux) à chaque nouvel achat. C'est pourquoi, il est préférable d'analyser tous les produits dont vous avez besoin et d'anticiper cette obligation.

Cette démarche peut être fractionnée en plusieurs tranches et réalisée sur plusieurs années. Ainsi, un plan pluriannuel peut être proposé aux élus.

Pour passer au crible climat-énergie l'ensemble des achats publics, voici quelques exemples :

- Transports : à chaque renouvellement et achat de flotte, choisir des véhicules de petite et moyenne cylindrée ne rejetant pas plus de 120g de CO₂/km (Etiquette énergie/CO₂ niveau B), voire pas plus de 100g de CO₂/km (Etiquette A) ; choisir aussi des véhicules utilitaires légers rejetant moins de 160 g de CO₂/km. Imposer aux agences de voyage sous-traitantes un critère de priorisation du train pour tous les déplacements. (Cf. Fiche « Mobilité », Action 3)
- Equipements de bureau : adopter le programme Energy Star (site www.eu-energystar.org intégrant les produits ayant le label, ainsi qu'un calculateur d'énergie), conformément au règlement européen, qui impose d'appliquer, lors de l'achat de matériel de bureau, des critères d'efficacité énergétique. Pour des critères plus précis, vous pouvez consulter le site du CNRS : www.eco-info.org



- Produits bois (mobilier, rénovations, constructions...) : acheter prioritairement des produits issus de forêts locales gérées durablement (de préférence certifiées) et en limitant les achats publics de bois exotiques aux seuls produits certifiés.
- Achats de papier : réduire la consommation de papier, développer le tri, le recyclage et l'utilisation de papier recyclé (Ecolabel européen, NF Environnement, FSC...).
- Eclairage public : inclure une clause environnementale dans les appels d'offre en matière d'éclairage public, exigeant l'utilisation des ampoules les plus efficaces. (Cf. Fiche « Gestion, production et distribution de l'énergie », Action 4).
- Bâtiments (Cf. Fiche « Bâtiments ») : réduire la consommation énergétique des bâtiments dont vous êtes propriétaire ou dont vous déléguez la gestion par un renforcement des exigences sur les constructions neuves (niveau BBC a minima) et un programme de réhabilitation exemplaire (niveau BBC réhabilitation minima), associés à l'utilisation des matériaux les plus efficaces disponibles sur le marché sur le plan énergétique.

De manière générale, vous pouvez :

- Introduire des critères environnementaux dans les cahiers des charges (si ces critères n'ont pas d'effet discriminatoire ni liés à l'objet du marché). Vous devez toutefois fournir aux candidats des indications suffisantes sur vos attentes afin que votre liberté de choix ne soit pas discrétionnaire.
- Introduire un critère de proximité de localisation des entreprises : ce critère peut ne pas constituer un critère illégal d'attribution lorsque la proximité de l'entreprise constitue une condition de la bonne réalisation des prestations (c'est notamment le cas de l'acheminement des produits frais – attention toutefois à prendre en compte d'autres critères comme la saisonnalité, Cf. Action 5).

Plus d'information dans les publications indiquées ci-dessous.



EXEMPLES

La région Rhône-Alpes s'est engagée à étendre dans les lycées une démarche éco-responsable. A cet effet, avec plusieurs régions et l'appui de l'ADEME, elle a lancé la création d'un outil d'aide à la décision, pour prendre en compte l'ensemble des impacts en émissions de GES engendrés par les différentes étapes de la chaîne des utilisateurs : consommateur (lycéen), cuisinier, acheteur... (prévu pour la rentrée 2012).

La Ville de Nanterre a commencé par intégrer un critère concernant les émissions de GES dues à l'acheminement des marchandises dans les marchés de produits pas ou peu manufacturés. Ce critère est intégré et pondéré en tant que critère de jugement des offres (pondération assez faible). Les facteurs d'émission de l'ensemble des moyens de transport existants, issus de la méthode Bilan Carbone®, ainsi que des outils pour déterminer les distances à parcourir, sont fournis aux candidats dans le règlement de consultation.

Une dizaine de marchés ont ainsi été passés (marchés à procédure adaptée). Au départ réticents, les fournisseurs ont finalement tous rempli le tableau de décompte des émissions de GES annexé :

http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/Doc_synthese_GES_complet_BD-3.pdf



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Pour les marchés publics concernant la restauration collective, Cf. Action 5.

« L'intégration de critères relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Document de synthèse », février 2008, Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable : http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/Doc_synthese_GES_complet_BD-3.pdf

Plusieurs documents sur les sites : <http://www.achatpublic.com/apc3/> <http://www.areneidf.org/fr/Achats-responsables-107.html>

Voir également : www.repasbio.org



INDICATEURS

Nombre de classes de produits analysées par année.

Pourcentage de produits achetés selon des critères responsables (valeur des produits et services avec critères environnementaux ou sociaux et environnementaux divisée par la valeur totale des produits et services achetés).

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ÉCO-RESPONSABLES

Pour rendre plus efficace la démarche de commande publique éco-responsable, vous devez participer à l'évolution du marché des produits « écologiques ». En effet, le poids de l'achat public a un rôle de prescripteur pour les distributeurs et les producteurs. La commande publique permet de viabiliser économiquement certains produits. Pour un effet maximal, il est préférable d'engager une démarche proactive auprès des différents intervenants.

Démarrer

D

Informez les fournisseurs de votre volonté d'engager une politique d'achats éco-responsables

Explication de l'action

Avant de lancer une démarche éco-responsable, informez les distributeurs de votre souhait de modifier vos achats. En effet, afin de ne pas avoir de marchés infructueux, vous devez savoir si l'offre est suffisante et à un coût raisonnable.

Éléments de méthode

Une présentation de la démarche peut être faite auprès des représentants des sociétés commerciales. Ceci ne préjuge en rien d'une mise en concurrence active lors de la procédure d'achat.

Vous pouvez ainsi organiser une réunion avec vos principaux fournisseurs et voir leurs catalogues produits.



EXEMPLES

La ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes sensibilisent les fournisseurs. Elles leur indiquent les étapes (achats planifiés sur plusieurs années) afin qu'ils puissent se fournir en produits adaptés à leurs besoins.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Des informations sur le site Internet de l'ARENE Ile de France : <http://www.areneidf.org/fr/Achats-responsables-107.html>



INDICATEURS

Nombre de réunions réalisées.

Consolider

C

Informez les producteurs locaux de votre politique d'achats éco-responsables

Explication de l'action

Dans le cadre de votre démarche de sensibilisation des fournisseurs, accordez une attention particulière aux producteurs locaux. D'une part, ces entreprises, si ce sont des PME, ne sont pas nécessairement les plus en pointe sur le sujet de l'éco-responsabilité. D'autre part, il est plus intéressant de privilégier autant que possible les producteurs dans votre politique d'achats éco-responsables, ce afin de réduire les émissions de GES liées au transport des biens que vous achetez et de favoriser le développement local.

Éléments de méthode

Organisez une réunion d'information avec les producteurs locaux.

Faites une simulation de vos achats éco-responsables avec les producteurs locaux pour voir les points de blocages et entraves que les cahiers des charges pourraient contenir.

Attention, les critères liés à l'implantation géographique des candidats sont interdits sauf si la proximité au lieu d'exécution du marché est une condition de la bonne exécution des prestations (ex : produits frais). (Cf. Action 5)



INDICATEURS

Nombre de réunions et nombre d'entreprises touchées par la démarche.

Décoller

B

Entrez dans un réseau local d'achats éco-responsables ; créez un tel réseau avec d'autres collectivités

Explication de l'action

Des réseaux locaux d'achats éco-responsables existent dans de nombreuses régions de France. Entrez dans un tel réseau ou créez-en un avec d'autres collectivités.

Éléments de méthode

Faire partie d'un tel réseau vous permettra :

- D'obtenir une information qualifiée ;
- De mutualiser et d'échanger les bonnes pratiques afin d'éviter de reconstruire des outils qui existent dans d'autres collectivités locales ;
- De mutualiser les formations ;
- D'échanger sur les solutions et d'approfondir des thèmes complexes ;
- D'avoir plus de poids face aux fournisseurs (possibilité de créer un groupement de commandes).



EXEMPLES

Le Réseau Grand Ouest (RGO) est l'un des plus anciens réseaux de commande publique éco-responsable. Il s'agit d'une association loi 1901 composée d'élus et de techniciens de collectivités et d'EPCI qui échange avec de nombreux acteurs : associations, entreprises, représentants institutionnels... Il regroupe aujourd'hui 80 collectivités de 5 régions de l'ouest de la France :

www.reseaugrandouest.fr

Portail national d'échange des collectivités sur la commande publique et le développement durable, sur lequel vous pourrez retrouver le lien vers votre réseau régional : <http://www.achatsresponsables.com/>

Devenir exemplaire

A

Participez activement à ce réseau

Explication de l'action

Participez à ce réseau en tant qu'élément moteur afin de partager votre expérience et d'apprendre de celle des autres.

Éléments de méthode

Vous pouvez ainsi :

- fournir en exemple les cahiers des charges rédigés,
- témoigner dans des rencontres, manifestations, formations, etc.



INDICATEURS

Temps consacré au réseau.

Responsabilité dans la vie du réseau.



CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

La consommation d'électricité d'origine renouvelable, accompagnée d'un travail sur la maîtrise de la consommation d'électricité, vous permettra d'atteindre rapidement une consommation électrique renouvelable à 100 %. Cela peut préfigurer une production à 100 % locale ou compenser des difficultés particulières empêchant une production suffisante sur le territoire.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Fiche pratique « Les offres de fourniture d'électricité "verte" » : www.energie-info.fr développé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et le médiateur de l'énergie : <http://www.energie-info.fr/pratique/fiche-pratique>

Démarrer

D

Proposez au conseil municipal ou communautaire de choisir une offre d'électricité renouvelable certifiée avec garantie de production additionnelle

Explication de l'action

Consommer de l'électricité renouvelable signifie qu'un lien contractuel unit un producteur d'électricité renouvelable et votre commune, via un fournisseur d'électricité. Le fournisseur d'électricité s'engage à s'approvisionner en électricité renouvelable à hauteur de ce qu'il commercialise. Certains fournisseurs font d'ailleurs le choix de ne s'approvisionner qu'en électricité d'origine renouvelable parfois dite « verte ». Il s'agit bien d'un lien contractuel et non d'un acheminement physique de l'électricité vers vos compteurs.

Éléments de méthode

L'objectif est de mener une réflexion sur l'origine de l'électricité consommée dans la commune. Cette information se trouve facilement sur les factures d'électricité de votre fournisseur car la directive 2003/54 lui impose de spécifier dans ou avec les factures ainsi que dans les documents promotionnels envoyés aux clients finaux la contribution de chaque source d'énergie au mix électrique utilisé par le fournisseur au cours de l'année écoulée.

Une fois identifiée la part renouvelable du mix électrique de votre fournisseur, à vous de décider la nature de l'électricité que vous souhaitez consommer à l'avenir, idéalement à 100 % renouvelable.

Selon vos objectifs, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Opter pour 100 % renouvelable ou une part plus modeste contribuant aux objectifs de la France pour 2020 en matière d'énergies renouvelables. Notre objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans l'ensemble du mix énergétique de la France ne concerne pas seulement l'électricité, mais toute l'énergie en France. Dans son plan d'action pour les énergies renouvelables, la France a précisé la manière d'atteindre les objectifs 2020 sur les différents usages de l'énergie : électricité, chaleur et transport. Ce plan vise 27 % d'électricité renouvelable.
- Exiger qu'une part de l'électricité soit issue de centrales de production nouvellement installées. Cela vous permettra de vous assurer que votre consommation d'électricité verte contribue à développer de nouvelles capacités de production et pas seulement à valoriser celles existant déjà.
- Vous pouvez enfin, si vous le souhaitez, exiger un mix électrique qui favoriserait l'une ou l'autre des énergies renouvelables, sachant qu'en France métropolitaine, notre bouquet électrique compte de l'hydroélectricité, de l'éolien, de la biomasse et du solaire photovoltaïque.

**OUTILS ET RÉFÉRENCES**

Fiche « Électricité » de la campagne pour des achats publics responsables, Procura+ : www.procuraplus.org

**INDICATEURS**

Délibération votée.

Consolider**C**

Passez à une offre 100 % électricité renouvelable certifiée avec garantie de production d'énergie renouvelable additionnelle

Explication de l'action

Une fois adoptée la décision de passer à une offre 100 % d'électricité renouvelable, vous devez trouver le fournisseur qui saura répondre au mieux à vos attentes.

Éléments de méthode

Il faudra ensuite concrétiser la décision du conseil municipal / communautaire de passer à une offre d'électricité verte. Il faudra pour cela un outil de traçabilité attestant de l'origine de l'électricité. Il sera nécessaire d'exiger du fournisseur d'électricité une garantie sur la production effective de l'électricité renouvelable. Cette électricité ne doit être attribuée qu'à vous et ne pas être comptabilisée deux fois. Seules les garanties d'origine de l'électricité permettent cela.

D'autres systèmes privés ont été créés (certificats RECS parfois appelés certificats verts), mais ils viennent en supplément du système public de comptage qu'est la garantie d'origine. Cette dernière a été créée par la loi du 31 juillet 2005 dite loi POPE et est gérée par le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, RTE. Cette co-existence peut générer des doubles comptes.

Vous devez donc exiger dès l'appel d'offre que les garanties d'origine attachées à la production vous soient fournies.

**OUTILS ET RÉFÉRENCES**

Projet de label des offres d'électricité verte, label EVE : www.electricite-verte.info

La page sur la gestion des garanties d'origine de RTE :

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_producteurs/services_clients/garantir_origine_electricite.jsp

**INDICATEURS**

% d'électricité renouvelable certifiée avec garantie de production dans votre consommation.

Réduction de la consommation d'électricité par rapport à l'année précédente (%). kWh et teqCO₂ évités grâce à la réduction de la consommation d'une part et au passage à une offre 100 % électricité renouvelable certifiée d'autre part.

Décoller**B**

Incitez les acteurs de la collectivité à effectuer ce choix

Explication de l'action

La politique menée en matière de consommation d'électricité verte relève de l'exemplarité du secteur public. Communiquer sur le choix de la collectivité et inciter les citoyens à conduire la même réflexion permet de démultiplier l'impact.

Éléments de méthode

Votre choix de fourniture d'électricité renouvelable devra être largement communiqué aux habitants. Il s'agira bien sûr d'expliquer votre démarche et de l'inscrire dans votre politique énergétique. Mais ce sera également l'occasion de proposer aux habitants de s'interroger eux aussi sur l'origine de l'électricité qu'ils consomment.

Proposez avant tout aux habitants, comme vous l'avez fait, de se pencher sur le mix électrique de leur fournisseur et d'y noter la part d'énergies renouvelables. Celle-ci figure obligatoirement sur les factures et les documents promotionnels envoyés aux clients finaux.



Expliquez ensuite la possibilité de choisir des offres d'électricité verte, en fournissant une liste des fournisseurs proposant de telles offres. Là encore, il faudra veiller à promouvoir seulement les offres « vertes » pour lesquelles le fournisseur achète ou produit de l'électricité d'origine renouvelable et vend cette électricité à ses clients. À l'inverse, les offres basées sur des certificats verts (RECS), ne permettent de contribuer que marginalement au surcoût de production de l'électricité « verte ».

Devenir exemplaire **A**

Investissez directement ou via un outil financier dédié dans la production d'électricité renouvelable

Explication de l'action

Consommer de l'électricité d'origine renouvelable permet de limiter l'impact environnemental de la consommation de votre collectivité. Mais produire localement cette électricité sous le contrôle de la collectivité est encore meilleur pour votre territoire.

Éléments de méthode

La production locale d'électricité peut se faire sous différentes formes juridiques, toutes exigeant un rôle important pour la collectivité, allant de l'organisation jusqu'à la production :

- Organiser la venue d'un développeur qui viendra réaliser un parc éolien ou solaire, une centrale biomasse ou hydraulique. Pour le solaire et l'éolien en particulier, la collectivité a un rôle d'organisation, voire de planification via différents outils (outils d'urbanisme, zones de développement éolien, location de terrains communaux...). Elle peut ainsi publier des appels d'offres par lesquels elle déterminera les conditions précises du développement et de l'exploitation du site.
- Investir dans le projet afin de conserver un contrôle total ou partiel sur la production et de bénéficier de leurs retombées économiques. Plusieurs formes juridiques permettent de tels investissements, soit en partenariat par la création d'un établissement public local (anciennement sociétés d'économie mixte, SEM) ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), soit seul par une régie.

Dans tous les cas, n'oubliez pas l'importance de l'approche participative des citoyens et autres acteurs du territoire. La concertation est un préalable à tout projet de production d'énergie renouvelable réussi. Le financement citoyen est également un moyen de rendre plus participatif encore le projet.



EXEMPLES

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée s'est orienté vers la création de la Régie d'Électricité de Vendée (REVE) en 2002. Cette Régie, établissement public industriel et commercial est compétente pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. La REVE exploite désormais 5 parcs éoliens représentant une puissance installée de 50 Mégawatts. En 2009, le REVE a lancé son programme solaire photovoltaïque. À ce jour, une cinquantaine de centrales solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux sont mises en service, en cours de réalisation ou à l'étude. La REVE a contracté un Partenariat-Public-Privé pour la construction et la maintenance de quatre centrales solaires au sol en Vendée.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

Association énergie partagée sur l'investissement citoyen : <http://www.energie-partagee.org/>

« L'élu et l'éolien. L'essentiel de ce que les collectivités doivent savoir. », Cléo et AMORCE, Mai 2010.

Un guide du solaire au sol à destination des élus, élaboré par le CLER, paraîtra en juin 2011 : www.cler.org



INDICATEURS

Part d'électricité renouvelable = production d'électricité renouvelable produite localement / consommation d'électricité de la collectivité.

ADAPTER LES MENUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un repas émet en moyenne 3 kgeqCO₂⁽¹⁾. Il est possible de réduire l'impact de la restauration collective sur le climat via diverses initiatives :

- > Consommer des produits de saison permet d'éviter leur production en serre chauffée et/ou leur importation de pays lointains.
- > Privilégier autant que possible les produits locaux pour réduire les émissions de GES liées au transport des aliments et s'attacher surtout aux derniers kilomètres de livraison qui sont les plus émetteurs. Ainsi, un aliment produit localement mais livré en camion presque à vide peut engendrer plus de GES qu'un produit provenant d'un autre pays et livré par bateau...

Fournir aux convives des produits locaux aura d'autres effets positifs : retombées économiques locales, valorisations des ressources, liens producteurs-consommateurs, etc.

Quid de l'agriculture biologique ? Même si ce mode de production, selon certaines études, n'est pas systématiquement synonyme de réduction des émissions de GES par rapport à l'agriculture conventionnelle⁽²⁾, il engendre bien d'autres bénéfices environnementaux et sanitaires. N'hésitez pas à introduire des produits biologiques dans la restauration collective, à condition d'engager, comme sur le reste des produits, une réflexion globale (provenance, saison, transformation, etc.).

Le Grenelle Environnement a été à l'origine d'une circulaire relative à l'introduction du bio dans la restauration collective des services de l'Etat. Pour l'année 2010, l'objectif d'introduction est fixé à 15 % pour atteindre 20 % en 2012. Il ne fixe en revanche aucun objectif pour les collectivités territoriales.

Enfin, au-delà de l'aspect « exemplarité » de la collectivité, la restauration collective est l'une des portes d'entrée pour :

- > Sensibiliser différents publics aux impacts de l'agriculture et de l'alimentation sur les émissions de GES et plus généralement l'environnement et la santé : personnel de la restauration collective, usagers (notamment les enfants pour la restauration scolaire), mais également producteurs, distributeurs et transformateurs locaux.
- > Structurer une ou plusieurs filières agricoles locales responsables et de qualité.



OUTILS ET RÉFÉRENCES

« Des gaz à effet de serre dans mon assiette », RAC-F, 2007 : www.rac-f.org

« Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », Fondation pour la Nature et l'Homme et FNCIVAM : http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restaurant_collective.pdf

« Guide pratique pour l'intégration de produits bio, locaux et équitables en restauration collective », Equisol, ADAYG et ADABIO : <http://equisol.free.fr/PDF/CRTR/Guide%20pratique%20Restauration%20citoyenne.pdf>

« L'intégration de critères relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Document de synthèse », février 2008, Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable : http://www.reseaugrandouest.fr/IMG/pdf/Doc_synthese_GES_complet_BD-3.pdf

« Repas bio en collectivité » : http://www.repasbio.org/index.php/Leurs_fonctionnements/Permettre_aux_producteurs_bio_locaux_d_accéder_aux_marchés_publics.html

Et une bibliographie plus fournie sur les marchés de restauration collective et le développement durable rédigée par l'ARPE PACA : <http://www.achatsresponsables.com/UserFiles/File/fichetechnrestaurationPACA.pdf>

Commerce équitable et environnement, guide à télécharger sur le site de la plate-forme du commerce équitable : <http://www.commerceequitable.org/environnement.html>

⁽¹⁾Mission Climat de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'après la méthode Bilan Carbone® – 2006

⁽²⁾Notamment par rapport à la quantité produite car les rendements sont moindres, mais cela n'est pas forcément le cas si l'on raisonne en émissions de GES à l'hectare

Effectuez un état des lieux de la production locale de qualité ⁽¹⁾

Explication de l'action

Il s'agit d'initier une démarche globale et réfléchie de restauration collective éco-responsable. En effet, il ne serait pas logique de fixer un objectif de X % de produits biologiques si cela doit au final conduire à importer ces produits de pays plus ou moins lointains !

L'objectif ici est donc d'opter pour des produits de qualité, de proximité et de saison.

Éléments de méthode

Cf. Fiche « Agriculture », Action 1.D/C

Optez pour des produits de qualité :

La qualité environnementale dépend du système de production agricole et de distribution dont sont issus les aliments. D'autres types de qualité d'ordre social, culturel ou territorial occupent une place importante et permettent la valorisation des savoir-faire, des hommes et des territoires. La qualité nutritionnelle est également centrale : dans certains cas, le repas pris en restauration collective constitue le seul repas équilibré et de qualité du convive.

La lisibilité de cette qualité peut passer par des garanties comme un cahier des charges ou encore un signe de qualité. On peut notamment nommer les démarches suivantes :

- l'agriculture biologique permet de certifier une qualité environnementale par l'existence de critères définis dans son cahier des charges. Un logo y est associé.
- l'agriculture durable, démarche associée aux activités des groupes CIVAM.

Réalisez un état des lieux :

Un état des lieux est donc une étape incontournable pour évaluer l'offre en produits agricoles, connaître les circuits de commercialisation existants en produits de qualité, les motivations des producteurs pour intégrer le projet, etc. Cet état des lieux peut être mené en collaboration avec différents

acteurs associatifs ou publics qui ont une connaissance des filières locales et des structures exigeantes. De manière plus générale, il est important d'intégrer ces acteurs dans l'ensemble de la démarche de restauration collective éco-responsable. Ces acteurs sont notamment des structures associatives : groupes de développement local, d'échanges et d'expérimentation, composés d'agriculteurs, de ruraux et d'animateurs-techniciens. Elles accompagnent les projets locaux et soutiennent le développement de formes d'agriculture durable, ouvertes sur la société et intégrées au territoire. Selon les régions, différents organismes sont représentés :

- CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
- GAB (Groupement d'Agriculture Biologique)
- AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales)
- AFOCG (Associations de Formation Collective à la Gestion)
- APF (Associations de Producteurs Fermiers)
- RAD (Réseau Agriculture Durable)
- ARDEAR (Association Régionale pour le Développement Agricole et Rural).

Certaines structures publiques peuvent être également des acteurs à mobiliser dans votre démarche.

- DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
- DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Chambres d'agriculture
- Lycées agricoles
- INRA

Cet état des lieux exhaustif doit permettre de reconsidérer les premiers objectifs à l'origine du projet. En effet, selon la taille du restaurant à approvisionner, les menus 100 % bio et locaux sont très rarement possibles à mettre en place dans la première phase du projet ! Il s'agit de considérer :

- les types de produits : biologiques, durables, labellisés et locaux
- la part de chacun des produits dans les repas proposés : bio et local, local dont une part de bio, etc.
- la fréquence d'introduction de ces produits
- la progression d'introduction.

⁽¹⁾ Remplacer par Fiche extraite en partie de « Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », Fondation pour la Nature et l'Homme et FNCIVAM : http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/guide_restaurant_collective.pdf



Les questions à se poser sur l'offre en produits de qualité concernent :

- les types de production présents sur les territoires (communal, cantonal, départemental...),
- la motivation, exprimée ou non, des agriculteurs pour une telle démarche,
- l'existence de plate-formes de commercialisation de produits de qualité ou de circuits de distribution,
- l'évolution des systèmes de production de qualité sur le territoire.



INDICATEURS

Etat des lieux réalisé.

Consolider

C

Introduisez au moins un produit de saison, local et de qualité dans les menus hebdomadaires ou un menu éco-responsable au moins un jour par semaine

Explication de l'action

Le fait de privilégier l'introduction d'un produit local (ex : pain produit localement) permet de faire émerger et/ou de consolider une offre locale pour ce produit et d'engager la structuration d'une filière agricole locale.

Éléments de méthode

(Cf. Fiche « Agriculture », Action 2)

S'il n'est pas possible d'inscrire en tant que tel un critère de "production locale" dans un appel d'offre, en revanche, il est nécessaire de veiller à ne pas exclure les produits locaux par des normes et des contraintes qu'ils ne pourraient pas satisfaire. Le choix des produits à commander et leurs caractéristiques permet de favoriser ou non un produit local plus que des critères de sélection qui sont interdits par le Code des marchés publics.

Il est cependant possible d'utiliser un certain nombre de leviers pour favoriser l'utilisation de produits de proximité et de qualité.

- Privilégier l'allotissement et utiliser la souplesse des « petits lots » :
En deçà de 4 000€ HT⁽¹⁾, l'acheteur public

⁽¹⁾ Suite à une décision du Conseil d'Etat qui annule les dispositions du décret du 19 décembre 2008, le seuil en deçà duquel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable est repassé de 20 000 à 4 000€ HT depuis le 1^{er} mai 2010.

peut décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mesure de publicité et de mise en concurrence et ainsi passer un marché de gré à gré avec un producteur local.

Il est possible de passer les marchés inférieurs à 80 000€ HT selon une procédure adaptée : il est ainsi conseillé de diviser un marché de fournitures alimentaires en plusieurs lots cohérents auxquels pourront répondre des fournisseurs de proximité.

- Introduire des critères environnementaux dans les cahiers des charges.
- Introduire un critère de proximité de localisation des entreprises : ce critère peut ne pas constituer un critère illégal d'attribution lorsque la proximité de l'entreprise constitue une condition de la bonne réalisation des prestations (cas notamment de l'acheminement des produits frais).
... et quelques autres possibilités. Plus d'informations sur ces leviers d'action dans les documents de référence indiqués ci-dessus.

Vous pouvez par exemple prévoir des menus sans viande rouge ou végétariens.

Privilégiez également les produits frais et peu transformés, moins générateurs de GES : fruits au lieu de compotes ou crèmes dessert, crudités préparées dans le restaurant collectif, etc.



EXEMPLES

Huit communes de l'Indre (7 sur le Pays de Valençay-en-Berry et une sur le Pays de La Châtre) ont décidé de réaliser un repas local dans les cantines scolaires en juin 2009, intitulé « Ce midi, c'est d'ici ! ». A cette occasion, des animations ont été réalisées par les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et le CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé) afin de sensibiliser les enfants sur la saisonnalité et le type de produits qui existent localement. Ces repas permettent de sensibiliser et de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs locaux de la restauration collective et de l'agriculture, mais n'ont pas vocation à tester la faisabilité d'une généralisation de cette démarche.



INDICATEURS

% de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité.

Décoller

B

Insérez une obligation contractuelle d'une part de produits de saison, locaux et de qualité dans les repas

Explication de l'action

Il s'agit de renforcer votre démarche en insérant un % de produits locaux, de saison et de qualité (par exemple biologiques) dans les repas.

Éléments de méthode

Cette obligation nécessite pour les services de restauration collective en régie de modifier leur pratique et pour les services délégués à une société extérieure de modifier les contrats en intégrant cette obligation.



EXEMPLES

La région Rhône-Alpes s'est engagée à étendre dans les lycées une démarche éco-responsable. A cet effet, avec plusieurs régions et l'appui de l'ADEME, elle a lancé la création d'un outil d'aide à la décision, pour prendre en compte l'ensemble des impacts en émissions de GES engendrés par les différentes étapes de la chaîne des utilisateurs : consommateur (lycéen), cuisinier, acheteur... (prévu pour la rentrée 2012).



INDICATEURS

% de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité et évolution annuelle.
Enquête de satisfaction auprès des consommateurs.

Devenir exemplaire

A

Atteignez un maximum de produits de saison, locaux et de qualité

Explication de l'action

Fixez-vous un objectif ambitieux d'insertion de produits de saison, de proximité et de qualité dans les menus de la restauration collective ! Hormis certains produits (chocolat, café, thé...) qui peuvent difficilement être produits localement, il est possible d'atteindre près de 100 % de produits de saison, locaux et de qualité !

Éléments de méthode

Par ce biais, vous renforcez votre impact positif en matière de :

- sensibilisation directe des consommateurs
- sensibilisation indirecte des habitants (notamment des parents d'élèves)
- structuration de filières agricoles locales à faible impact environnemental (production, transformation, distribution)

Cet objectif ne peut être atteint que progressivement. C'est pourquoi, cette montée en charge doit se planifier sur plusieurs années, en fixant les moyens à mobiliser et les financements à budgéter.



EXEMPLES

Suite à une démarche engagée avec les agriculteurs dans les années 90, à l'origine liée à un problème de qualité des eaux (nitrates), la ville de Lons-le-Saunier a appuyé la création d'une filière locale de pain biologique. Le projet s'est développé au cours des années et aujourd'hui le restaurant municipal de Lons-le-Saunier fournit plus de 5 000 repas par jour sur place, à l'ensemble des écoles scolaires, au centre hospitalier et aux personnes âgées servies à domicile : le pain, la viande de bœuf, les yaourts, les fromages et une partie des légumes (89 % des pommes de terre et 50 % des carottes, navets, choux, betteraves) sont biologiques et de proximité :

<http://www.fondation-nature-homme.org/blog/la-restauration-collective-responsable-une-solution-pour-contribuer-la-dynamique-des-territoire>

La Ville de Strasbourg a mis en place un marché de restauration scolaire pour lequel le prestataire s'engage contractuellement à baisser les émissions de GES des repas d'au moins 3 % par an. Ce marché concerne 7 000 repas distribués chaque jour et va durer 5 années consécutives.

Selon le prestataire, cette formule de performance globale est beaucoup plus souple. Il a réalisé son Bilan Carbone® et s'est rendu compte lui-même de ses marges de manœuvre : plus de bio et de local, moins de bœuf et de veau...



INDICATEURS

% de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité et évolution annuelle.
Enquête de satisfaction auprès des consommateurs.